

Les territoires ont la parole! PAYS DE LA LOIRE

Compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2018

1 Participants

La liste des participants est disponible sur le site dastri.fr : Rubrique Les Territoires ont la Parole.

2 Présentation

Dans la continuité de son Tour de France, DASTRI a voulu redonner la parole aux différents territoires. L'éco-organisme a donc réuni, dans les différentes régions de métropoles et départements d'outremer, les parties prenantes pour leur permettre de s'exprimer et d'échanger quant aux résultats 2018 et la mise en œuvre du plan d'action. Ces réunions seront renouvelées chaque année.

2.1 Rappel du fonctionnement de la filière

DASTRI rappelle l'enjeu de la filière en soulignant les risques encourus par les opérateurs de tri exposés aux Accidents d'Exposition au Sang (AES) lorsque les DASRI perforants se retrouvent sur les tapis de tri.

Les objectifs fixés pour ce 2^{ème} agrément sont rappelés, en particulier l'objectif de taux de collecte national de 80% et l'élargissement du périmètre aux utilisateurs d'autotests de diagnostic pour maladies infectieuses transmissibles.

Le fonctionnement du dispositif est détaillé étape par étape. La gratuité de l'ensemble de cette chaine pour les bénéficiaires est rappelée.

En Pays de la Loire :

- Le gisement 2018 est de 35,5 tonnes (soit 4,5% du gisement national)
- À ce jour, le réseau de collecte est de 1 006 points de collecte (PDC) qui sont en majorité des pharmacies (seulement 4 autres profils); les pharmacies inscrites représentent 89% du réseau officinal.

Questions / réponses :

Mme GALERNE (AFD) souligne l'importance du pharmacien dans le rappel de l'utilisation de la boite à aiguille auprès de patients en auto-traitement pour des pathologies courtes durées. Les officines jouent le jeu en Pays de la Loire selon elle. Mme NICOLLEAU (CRO Pharmaciens) est d'accord avec ce point de vue et indique que l'auto-traitement à base d'héparine, par exemple, entraine systématiquement la remise d'une boite DASTRI.

Par ailleurs, la question de la prise en charge des DASRI de prestataires de soins à domicile est posée. DASTRI rappelle que le champ de l'éco-organisme se limite à l'auto-traitement et que les DASRI générés lors d'un geste de soin effectué par un professionnel doivent être pris en charge par ce dernier.

M. FOURRIER (ARS) indique qu'une action de communication auprès des URPS concernant les DASRI diffus des professionnels et leur prise en charge sera entreprise en 2019 par l'ARS afin de leur rappeler les obligations. L'ARS souligne l'importance de gestion distinguée des DASRI mous des perforants à travers les consignes communiquées. DASTRI souhaite être informé de cette démarche.

L'ARS et M. AUBRON (Conseil Régional) souhaitent être informés de la mise à jour de l'extranet DASTRI afin de disposer d'un accès aux données.

Mme NICOLLEAU rappelle le problème qui peut persister avec la fermeture des boites à aiguille DASTRI, peu aisée pour les personnes âgées. M. FOURRIER insiste : la sécurisation de leur fermeture et donc du stockage qui s'en suit est un point essentiel et critique. En accord avec l'ARS, DASTRI fera un retour de l'étude des anomalies de stockage et des constats de vracs à travers l'étude des signalements remontés automatiquement par les opérateurs grâce au nouveau système dématérialisé mis en place par DASTRI à cet effet.

M. FOURRIER rappelle enfin l'orientation adoptée lors de la première réunion régionale DASTRI : le réseau de point de collecte doit se tourner définitivement vers le réseau officinal. L'action menée auprès des déchèteries du SMCA est un bon exemple et à permis de retirer la majorité des déchèteries du réseau régional, tout en assurant une communication locale et l'intégration des officines à proximité afin d'assurer une transition efficace.

Mme NICOLLEAU indique que la communication à travers le courrier de l'Ordre des Pharmaciens en 2019 sera l'occasion de rappeler la possibilité de devenir point de collecte DASTRI sans nécessairement disposer d'un local dédié et aménagé, comme cela est nécessaire au-delà de 45kg par trimestre.

2.2 Résultats 2018 (National et focus Pays de la Loire)

2.2.1 Distribution des boites à aiguilles (BAA) et collecte

Les résultats de distribution des boites à aiguilles et de collecte sont présentés au niveau national (écart entre régions) et détaillés pour la région.

Distribution des boites à aiguilles (BAA) et collecte en Pays de la Loire :

- Le taux de distribution des boîtes est de 112 % (83% niveau National) au 31 octobre 2018. La région reste, comme en 2017 et comme la plupart des régions de la côte ouest, au-dessus du besoin théorique en boite.
- Le taux de collecte est de **119** % (81% niveau National) au 31 octobre 2018. Ici encore un résultat supérieur au gisement théorique et qui s'inscrit dans la même tendance que 2017.

Questions / réponses :

Les acteurs évoquent l'influence des migrations estivales, phénomène très probable bien que difficile à quantifier. Cela ne peut en revanche expliquer les taux élevés sur l'ensemble des départements, tous les départements n'étant pas des territoires aussi touristiques, alors que tous affichent des taux de collecte élevés.

DASTRI évoque l'étude en cours afin d'affiner le gisement théorique utilisé dans le calcul de l'écoorganisme, néanmoins, l'utilisation de la filière réservée aux patients par des professionnels étant avérée par les acteurs de terrain ; les actions de communication devront aller dans ce sens.

Un exemple de point de regroupement pour DASRI diffus de professionnel est évoqué (secteur Durtal dans le 49) en tant que bonne pratique.

2.2.2 <u>Actions de communication et d'information</u>

Les actions de communication sont présentées au niveau national et détaillées pour la région.

Actions de communication en Pays de la Loire :

- Participation au salon Francophone du diabète de Nantes : sensibilisation de nombreux professionnels de santé accompagnant les patients dans leur auto-traitement.
- Exposition Re-Cyclages : exposition artistique et pédagogique axée développement durable

2.2.3 <u>Activités hors agrément</u>

Par ailleurs, DASTRI intervient également sur des sujets en marge de son agrément. En 2018, l'éco-organisme a été missionné sur les sujets suivants :

- Mise en place de la filière à Monaco: à la demande du Gouvernement Princier, la filière a été mise en place à Monaco pour la collecte et le traitement des DASRI perforants des patients en auto-traitement et utilisateurs d'autotest. Elle fonctionnera de manière similaire à la France, avec un traitement en France; cette mise en place a donc nécessité l'obtention d'une autorisation pour le transfert transfrontalier de ces déchets.
- Collecte des pompes OMNIPOD®, produits complexes combinant DASRI perforant, carte électronique et piles: DASTRI rappelle que certains dispositifs médicaux (DM) innovants ne peuvent suivre les filières d'élimination existantes. Ces DM sont dits « complexes » du fait de la présence de piles, d'une carte électronique et d'un DASRI, non aisément séparables. En particulier, les pompes à insuline OMNIPOD® ne peuvent suivre la filière de traitement des DASRI « classiques » ni des DEEE. L'éco-organisme a obtenu une dérogation pour la collecte ces pompes et leur démantèlement sécurisé en Suisse, valable pour la métropole. Les différents composants des pompes sont alors séparés mécaniquement afin qu'ils puissent suivre les filières de traitement qui leur sont propres. DASTRI rappelle que deux campagnes de déstockage ont déjà eu lieu et indique qu'une nouvelle campagne de déstockage est en cours, avec des apports possibles jusqu'au 16 novembre auprès des pharmacies points de collecte. Ces opérations ponctuelles sont mises en place dans l'attente d'une organisation pérenne (et des ajustements réglementaires indispensables à leur prise en charge).

Questions / réponses :

La question est posée concernant le démantèlement des OMNIPOD: DASTRI précise que cette opération n'est pas possible en France compte tenu de la réglementation à ce jour (interdiction de rouvrir les contenants et de manipuler les DASRI; les seuls exutoires étant l'incinération ou le prétraitement par désinfection qui eux-mêmes n'acceptent pas les piles).

La question des capteurs freestyle de glycémie est également évoquée par Mme GALERNE (AFD), si la partie applicateur doit bien aller dans la boite DASTRI, la partie capteur, ne dispose pas à ce jour de

solution de traitement. Les patients doivent conserver cette partie dans l'attente d'une solution (à l'étude chez le fabricant). Pour toute question, il convient de se rapprocher du fabricant.

M. AUBRON (Conseil Régional) précise qu'il pourra aider DASTRI à relayer la communication sur les futures consignes de tri relatives aux produits complexes lorsque la solution pérenne sera mise en place.

Par ailleurs, M. AUBRON demande si ces dispositifs complexes sont assujettis à une écocontribution? DASTRI indique que de la même manière que pour les autres dispositifs médicaux et médicaments, les prix sont fixés (dans le cadre de leur remboursement) et le coût de leur élimination ne peut être répercutée sur le patient (il impacte directement le résultat des industriels).

2.3 Plan d'action 2017 – 2018

À la suite des réunions du Tour de France 2017, un certain nombre d'actions avaient été identifiées pour chacun des territoires, en concertation avec les différentes parties prenantes. Ces actions doivent apporter des solutions aux problématiques rencontrées sur les différents territoires (ex. amélioration des résultats de collecte, amélioration du tri par les patients et meilleure sécurité pour les agents de tri, etc.).

Au niveau national, ce sont 200 actions qui ont été identifiées.

En Pays de la Loire, sur les 8 actions retenues, 1 a été réalisée :

Diagnostic du maillage de points de collecte pour le territoire du SMCNA: Le réseau de PDC pharmacies a été renforcé localement afin de permettre la sortie du réseau des 8 déchèteries du Syndicat. En collaboration avec le syndicat, la transition a été assurée avec une communication locale auprès des bénéficiaires de la filière.

En complément, il est précisé que les 4 PDC « autres profils » de la région (1 déchèterie et 3 hôpitaux) devraient sortir du dispositif en 2019 (faibles volumes et autres PDC à proximité, vérification en cours) ; cela permettra d'avoir un réseau de PDC uniquement constitué de pharmacies, orientation définie conjointement avec l'ARS en 2017.

3 <u>Perspectives 2018 - 2019</u>

Les actions retenues à la suite des différents échanges sont présentées à la suite. :

3.1 Actions en cours

Tâches	Échéance	COMMENTAIRE	
Identifier les profils susceptibles de devenir ambassadeur local DASTRI	2019	Charte ambassadeur rédigées, recrutement en cours	
Mettre à disposition de le Région et de l'ARS un espace EXTRANET comportant notamment les statistiques de collecte	2019	Développement en cours, livraison pour fin 2018 – début 2019	
Communiquer à nouveau via la lettre de l'Ordre des Pharmaciens	2019	À réaliser régulièrement (ex. chaque année)	
Former et mettre à jour les supports de communication DASTRI aux infirmières	2019	Formation en ligne en cours de réalisation et supports téléchargeables	
Communiquer envers les patients à l'occasion de la journée mondiale du diabète	2019	Participation à la Semaine du Diabète en 2018	
Solliciter la Fédération des Maisons de Santé et mettre à disposition les supports DASTRI	2019	À réaliser	
Investiguer le gisement et comprendre les taux de collecte élevés (sup. 100%)	2019	Étude statistique en cours	

3.2 Nouvelles actions identifiées lors de la réunion

Les échanges entre l'ensemble des participants et DASTRI ont permis d'identifier 7 actions complémentaires :

Tâches	Référent	Partenaires	Échéance
Etudier le maillage et la distribution en boite du secteur Chateaubriand (44) et sensibiliser les acteurs au service	DASTRI	AFD	2019
DASTRI localement			
Remonter à DASTRI les éventuels besoins locaux en termes de service de collecte persistant sur le territoire SMCA	DASTRI	SMCA	2019
Transmettre les prochaines orientations définies concernant la gestion des capteurs de glycémies et les pompes à insulines pour une intégration par les relais de communication locaux	DASTRI	ARS/Conseil Régional	2019
Associer DASTRI à la campagne de communication effectuée auprès des URPS quant à la gestion des DASRI des professionnels de santé	ARS	DASTRI	2019
Etudier et mettre en œuvre la sortie du réseau des 4 PDC « autres profils » de la région et assurer la transition vers le réseau officinal	DASTRI		2019
Mettre à disposition un extranet DASTRI dédié aux acteurs régionaux observateurs ou acteurs de la filière	DASTRI	ARS/Conseil Régional	2019
Adresser à l'ARS un bilan des anomalies identifiées lors de la collecte (ex. mauvaise fermeture des boites à aiguilles, vrac dans les contenants) pour identifier des actions d'amélioration à mettre en place	DASTRI	ARS	2019

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et proposer de nouvelles actions.

DASTRI vous remercie pour votre engagement au service des patients et pour la sécurité de tous.